L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 19 JUILLET 1892

PETITES ANNONCES

ECHAPPES—Une jument attelée à une charrette à deux roues de boucher, la jument est de couleur dorée, les deux pieds de derrière sont blancs avec une étoile blanche au front, environ hauteur de 14 mains, plus ou moins. La personne qui la ramènera ou en donnera des renseignements à l'auberge Dulac et Remporte ("une District), rue J. M. Couguet. 19juil—1f

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière, ne parlant que le français, à la plus haute, coin Pauline et Bolivar. Bons gages donnés. 14 juil—1 août

Demande—Une dame veuve, pouvant faire le ménage et faire de la couture fine désirait trouver à s'employer dans une famille. S'adresser au No 140 rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Kemparte. 10juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 22ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cause dans l'affaire ci-dessus intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Intestation No. Juias Gedolphin Leach—No 3529—Division "B".

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée ce jour; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y est jugement dans cette affaire décédant et déclarant Juias Gedolphin Leach à être aujourd'hui un état habituel d'imbécilité et d'insanité, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et décrétant son interdiction, et qu'une réunion de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Prest, ne être, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée comme curateur de l'interdit dans cette affaire, Juias Gedolphin Leach; la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci-après nommées, savoir : Mme Eva Vesch, interdit dans cette affaire, à savoir : A. H. May, John F. Peters, Wm Kurten, A. Casanave, Joseph D. Taylor, Charles H. Ledwig et John W. Lee et que les frais soient encourus par la succession de l'interdit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.

Jugement signé le 30 mai 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le cachet de la dite cour en la Ecoute ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5me jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent-quatre-vingt-douze.

EUG. D'HERBETE, Deputé-Greffier.

13 juil—3f en 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,282—Division D.

Attendu que M. Mme Mathilde Masicot, veuve d'Henry Gamotte, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gamotte, décédé intestat, avec qui par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 juil—13 17 22

Succession de William Schwehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Vevve Schwehm, administratrice de cette succession, devrait être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 juil—10 14 19

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,789—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs son créancier.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jeff. Wenck, notaire public, en une bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit insolvable, où il est syndic, voter sur la décharge, sur les conditions de vente de sa propriété et sur toutes autres matières qui peuvent être dûment soumises et que dans l'intervalle tous procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.

(Signé) R. MONROE,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de Hon. Fred. D. King, Juge de la dite cour, Division B, maintenant absent par un congé.

Pour copie conforme :

JNO. H. MANUEL, Deputé Greffier.

13 juil—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36 062—Division—Goudchaux Brothers vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Une réunion des créanciers de Goudchaux Brothers sous la raison commerciale composée de Lazard Goudchaux & Leopold Goudchaux, sera convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter sur leur application pour un répit de six mois, et que la dite réunion soit tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, à partir de MARDI, 23 juillet 1892 à 11 heures A. M., et que F. B. Thomas, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite raison commerciale, et que dans l'intervalle jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de dite raison commerciale et les membres individuels soient par conséquent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1892.

Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RAMIN, Deputé Greffier.

14juin—3f en 23jui

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations, etc. de l'Imprimerie du "Critic".

Edward Smith versus Bernard J. O'Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,731.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 57 rue St-Charles—

Le contenu et installations de l'imprimerie connue comme le "Critic", consistant en presses, caractères, rayons pour casses, clichés, pierres, papiers, meubles de bureau, pupitres, etc., contenu au deux étage du local No 57, rue St-Charles, d'après un inventaire enregistré en mes bureaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—8 12 16 20

J. HASCHOUX, Président. J. E. MEAD, Vice-Président.

RAPPORT SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 juin 1892.

ACTIF.	
Actions et bons	$411,142 00
Prêts garantis par propriétés immobiles	247,902 12
Prêts à échéances (garantis par obligations)	170,068 13
Prêts sur demande (garantis par obligations)	934,329 52
Meubles et installations	750 00
Comptant	165,424 61
Total	$1,930,584 69

PASSIF.	
Capital payé	$100,000 00
Profits nons divisés	134,908 34
Reserve: Profits après avoir payé les taxes et dépenses courantes, Mdme $40,154 57 payée aux déposants pour 6 mois d'intérêt et 34,000 aux actionnaires	34,154 57
Réserve sur les polices	17,323 87
Balance du profits non divisés, existant au 31 déc. 1891	107,579 47
Total réservé à date	124,903 34
Dû à 5,557 déposants	1,696,791 28
Total	$1,930,584 69

Je certifie que le rapport ci-dessus est une copie vraie et correcte de l'état de situation.

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, ce 30me jour de juin 1892.

W. O. HART, Notaire.

Du conseil d'Administration :

J. A. VIZARD,
J. E. MEAD.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 JUILLET—CLASSE No 300

Tirage de 4 heures P. M.

8 67 32 53 39 42 15 51 38 24 31

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 12 juillet 1892—4 heures P. M.

J. A. BOUDREAUX,
W. W. BOULLEMET,
Commissaires.

Les plus bonnes tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos vitres publiques.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. A. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'entendement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu ponctuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dits mois de l'année, et ceux-ci sont tous bien en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Tous nos grands tirages ont lieu sous le contrôle et la surveillance du Général G. T. Beauregard, de la Nouvelle-Orléans.

Tous nos billets portent les signatures de G. T. Beauregard, président, et de Jos. Hachemeister, président de la Banque Nationale, qui a le contrôle de leurs signatures et qui a le droit de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a beaucoup de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire des déductions et ne gagner en définitive pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, dans d'autres villes voulant le chance de la Nouvelle-Orléans.

100,000 Numéros dans l'Urne

$75,000

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1000 Lots de	10,	10,000

APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	50,	5,000
100 Lots de	40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	200, soit	$19,980
999 Lots de	20,	19,980
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous prenons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Bonnes Endosses en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie ayant passé des lois définitives service de la malle à vapeur des Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer des listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées aussitôt après à tous les agents de localité après chaque tirage et seront envoyées, par Express, aux Orders nommés.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui a vu le jour de la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restant en vigueur JUSQU'EN 1894.

En achetant un lot et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot soit à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant assez la garantie de quatre Banques Nationales, pour l'intégrité de leurs Billets, toute de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Remarquez depuis vingt ans, pas d'intégrité de ces tirages et le prompt paiement des lots, assurés aimant qu'ils sont :

Nous déterons, par les présentes, que nos prétentions à tous les tirages mensuels et semi-trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, soit tous avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons à l'honneur de nous signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paiement tous les Lots payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Balmon Rehmuel vs Joseph Raymond et Suzanne J. Raymond en nullité.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,932—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

50 actions de $100 chacune, du fonds capital de la "St-Mary's Wholesale Fruit and Vegetable Market Company, Limited", placées au nom de Joseph Raymond et représentées par 5 certificats de 5 actions chacun, numérotés respectivement 42, 43, 44, 45 et 51, toutes datées du 15 décembre 1891.

Aussi, 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la même compagnie, représentées par le certificat No 7, datées du 15 décembre 1891.

Aussi, les droits, titres et intérêts de Joseph Raymond dans : 1° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise, donnant droit à Joseph Raymond d'être un directeur de ladite compagnie, et 2° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise et donnant droit à Joseph Duvignaud d'être un directeur dans ladite compagnie, laquelle action a été par Duvignaud transférée à Raymond.

Mises dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Leander Bugrd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Etat donné par l'avenue Peters, les rues Octavie, Green et St George, laquelle portion de lot de terre est située sur l'avenue Peters à une distance de cent cinquante pieds de la rue Green et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par environ dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la moitié du lot No 16 et de la portion adjacente du lot No 17, dans l'Ext No 63, sur le plan original de Richards, dressé par MM. B. Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir : la somme de quatre cent soixante-douze 43/100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires de notaire, 1/4 frais et 5 0/0 pour cent pour frais de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Le acquéreur assumera (lesquels montant de son or chèque) le paiement de trois différents billets à ordre payables $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous dates du 8 mai 1891, et payables respectivement—16, 18 et 20 mois après leur date avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège légal de vendeur et réclamation du plaignant sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891, lesquels billets ne peuvent jamais les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux hommes d'avocat, assurances, etc.

3° En balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 18 25—août 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et portant le No 2 de la Promenade Pryntanée, entre Claiborne et Dauphine, et mesurant trente pieds de front sur cent quarante pieds de profondeur de chaque côté, entre lignes parallèles, et faisant partie du lot No 16 de la Ferme Fleurdelisée, et faisant partie du lot No 2 de la Promenade Pryntanée